



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET BAIGNADE EN HÉRITAGE

14 mai 2025

Héritage majeur des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les projets parisiens et franciliens de sites de baignades publiques sécurisés en Seine et en Marne sont le résultat d'un travail collectif du plan Baignade copiloté par l'Etat, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

Lors du comité de pilotage du 14 mai 2025, Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris; Anne Hidalgo, maire de Paris ; Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris, et Olivier Capitanio, président du conseil départemental du Val-de-Marne ont présenté les derniers résultats du plan Baignade.

Ces résultats démontrent en premier lieu la réduction des quantités d'eaux usées et pluviales déversées directement dans les cours d'eau franciliens à Paris et en amont. La mobilisation de tous les partenaires du plan Baignade a ainsi permis d'améliorer durablement la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne. Moins de rejets polluants, c'est une meilleure qualité écologique du fleuve, une biodiversité plus riche et un fleuve plus résilient face au changement climatique.

Après la réussite de l'organisation des épreuves de triathlon, de natation-marathon et de paratriathlon des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la Seine en 2024, l'été 2025 sera marqué par l'ouverture de sites de baignade naturelle sécurisée pour les parisiens et franciliens.

Ce travail se poursuit après les JOP, afin de réduire encore la pollution déversée dans la Seine et dans la Marne. Le soutien financier de l'État restera majeur dans le cadre du 12^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, avec notamment un taux d'aide de 60% pour les travaux prioritaires sur les réseaux, et des forfaits d'aide renforcés pour la correction des mauvais branchements.

SOMMAIRE

**L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU
DE LA SEINE ET DE LA MARNE, AU BÉNÉFICE
DES FRANCILIENS ET DE LA BIODIVERSITÉ** ————— P.4

**BAIGNADE EN SEINE :
LE 5 JUILLET, PARIS SE JETTE À L'EAU** ————— P.7

**BAIGNADE EN SEINE ET EN MARNE
DANS LE VAL-DE MARNE :
RENDRE À L'EAU SA PLACE ESSENTIELLE** ————— P.11

**LA BAIGNADE
DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS** ————— P.15

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA SEINE ET DE LA MARNE, AU BÉNÉFICE DES FRANCILIENS ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le plan d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, dit plan Baignade, a été engagé en 2016. Sa réussite a permis l'organisation des épreuves de triathlon, de natation-marathon et de para-triathlon des jeux Olympiques et Paralympiques dans la Seine. **Ainsi, aux mois de juillet et août 2024, la qualité de l'eau de la Seine sur le site olympique a été suffisante au regard des critères des fédérations internationales pour près de 75% des analyses effectuées : par temps sec, la qualité de l'eau était bonne 100% du temps ; la qualité de l'eau n'a été insuffisante que suite aux épisodes de pluie importants, et cette dégradation a été ponctuelle.**

L'État assure le copilotage avec la Ville de Paris du plan d'action, mis en œuvre par les collectivités gestionnaires des réseaux d'assainissement. Depuis 2016, le plan Baignade a permis, en premier lieu, de réduire les quantités d'eaux usées déversées directement dans les cours d'eau franciliens à Paris et en amont, grâce à l'amélioration des réseaux d'assainissement, au raccordement des ports parisiens et des bateaux au réseau d'assainissement, et à la création des ouvrages de stockage par temps de pluie. Ainsi, les ouvrages structurants du plan Baignade (bassin d'Austerlitz, bassin du RU Saint Baudile, VL8, etc.) permettront de réduire, en moyenne, de 30 à 40% les rejets annuels en temps de pluie et ainsi de traiter entre 1 et 1,5 millions de m³ supplémentaires d'eaux usées dans les stations d'épuration.





Station d'épuration de Noisy-Le-Grand
Crédit: SRCI

Le plan Baignade a également permis de multiplier par 20 à 30 le rythme annuel de corrections des mauvais branchements, ce qui a permis de corriger en 5 ans près de la moitié des mauvais branchements, ainsi que la modernisation des stations d'épuration du SIAAP afin de désinfecter leurs rejets.

Enfin, le plan Baignade a servi de catalyseur pour mobiliser les acteurs engagés dans l'aménagement de la ville, des particuliers aux collectivités en passant par les aménageurs et les promoteurs, sur la désimperméabilisation des sols et la gestion «à la source» des eaux de pluie, ce qui représente la déconnexion d'environ 150 hectares et la création de 40 à 50 ha d'espaces verts sur le territoire du plan Baignade, très urbanisé, soit l'équivalent de plus de 10% de l'ensemble des espaces verts existants de la ville de Paris.

Ces travaux et ouvrages d'amélioration des réseaux d'assainissement réalisés ont représenté un engagement total de 1,1 milliards d'euros. La moitié de cet investissement a été financée par l'État via son opérateur l'Agence de l'eau Seine Normandie. Ainsi, 591 M€ d'aides ont été attribuées entre 2017 et le 31 décembre 2024, et, sur la seule année 2024, 95 M€ d'aides de l'État ont permis d'accompagner 281 chantiers.

La mobilisation de tous les partenaires du plan Baignade a ainsi permis, au moyen d'infrastructures pérennes, d'améliorer durablement la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne. Moins de rejets polluants, c'est une meilleure qualité écologique du fleuve, une biodiversité plus riche et un fleuve plus résilient face au changement climatique. Les gains importants sur la teneur en oxygène des cours d'eau et sur l'azote concourent directement à l'augmentation du nombre d'espèces de poissons: dans la Seine, celles-ci sont ainsi passées de 14 en 1990 à 36 aujourd'hui.

Ce travail se poursuit après les JOP, afin de réduire encore la pollution déversée dans la Seine et dans la Marne. Le soutien financier de l'État restera très important dans le cadre du 12^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, avec notamment un taux d'aide de 60% pour les travaux prioritaires sur les réseaux, et des forfaits d'aide renforcés pour la correction des mauvais branchements.

À l'amont de Paris, il s'agit de poursuivre les travaux d'amélioration des réseaux publics et de correction des mauvais branchements, notamment des copropriétés et des bailleurs sociaux, dans la perspective de l'ouverture des premiers sites de baignade dès l'été 2025. **Ainsi, entre septembre 2024 et mars 2025, près de 44 M€ de travaux ont été engagés par les collectivités, et près de 1 700 mauvais branchements ont été corrigés, représentant la suppression de la pollution issue de 9 200 habitants.**

Les actions réalisées depuis plusieurs années permettront l'ouverture des sites de baignade pérennes dès l'été 2025. Les services de l'État se mobilisent pour accompagner les projets d'ouverture portés par la ville de Paris et les autres collectivités en Seine et en Marne : il s'agit de permettre le développement de ce nouvel usage du fleuve en cohabitation avec les activités existantes et notamment avec la navigation fluviale. Sur Paris, les travaux conduits depuis plusieurs mois entre l'État, la Ville et les usagers du fleuve ont aboutis à un accord de partage des usages du fleuve pour les années qui viennent.

À l'aval de Paris, la majorité des actions restent à faire, dans l'objectif de permettre l'ouverture de sites de baignade à horizon 2028. L'enjeu principal, avec l'amélioration des réseaux d'assainissement, sera le traitement des plus de six cent quatre-vingt bateaux amarrés aux berges de la Seine, qui polluent le fleuve en y déversant leurs eaux usées.

L'État étudie actuellement les solutions à mettre en œuvre pour permettre de supprimer les déversements des eaux usées des bateaux et les travaux à conduire, en lien avec les collectivités. Des travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement sont également à conduire : le SIAAP, acteur majeur du plan Baignade, prépare d'ici fin 2025 le plan d'action des travaux à conduire, en complément de ceux déjà engagés notamment sur son site de Clichy.

Enfin, le secteur situé au-delà de l'Île-Saint-Denis représente un défi au moins aussi important, en complexité, en nombre d'actions et en coûts d'investissement, que le plan Baignade 2016-2024 : travaux sur les réseaux publics, optimisation des déversoirs d'orage, désinfections sur les stations d'épuration, assainissement des bateaux, correction des mauvais branchements, etc. Le SIAAP, en lien avec les services de l'État et les collectivités, conduit une étude globale visant à lister les travaux à mener et leur calendrier, dans l'objectif de disposer en 2026 d'un plan d'actions. La réussite de ce plan dépendra de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, bailleurs sociaux, habitants.



BAIGNADE EN SEINE: LE 5 JUILLET, PARIS SE JETTE À L'EAU

UNE BAIGNADE HISTORIQUE ET POPULAIRE

Cet été, les Parisiennes, Parisiens et visiteurs renoueront avec les joies de la baignade dans la Seine, 100 ans après leur interdiction. Trois sites de baignade naturelle seront aménagés pour permettre à toutes les personnes qui le souhaitent d'y nager ou de s'y prélasser, gratuitement et tous les jours: au Bras Marie (Paris Centre), au Bras de Grenelle (15^e) et quai de Bercy (12^e).

Cette reconquête du fleuve et de la qualité de son eau au service de la population et de la biodiversité est historique. Héritage majeur des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les projets parisiens et franciliens de baignade publique en Seine et en Marne se concrétisent grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs concernés.

UNE BAIGNADE INDISPENSABLE POUR S'ADAPTER AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Face à la multiplication des épisodes de canicule qui touchent la Ville, cette baignade en Seine offre aux habitants et aux visiteurs de se rafraîchir en leur donnant accès à un îlot de fraîcheur tout en leur permettant de pratiquer des activités sportives et de loisirs.

En 2017, ouvrait la première baignade urbaine dans le bassin de la Villette. Depuis, la Ville de Paris a acquis une solide expérience et renforcé son savoir-faire. Ces trois nouveaux sites font partie d'un dispositif riche et diversifié d'offres de baignade à Paris, que ce soit en milieu naturel (la Villette et le Canal St-Martin) ou en piscine. Six autres lieux de baignade gratuits sont également proposés dans des centres sportifs (12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 20^e) pour nager et profiter d'animations sportives, favorisant détente et convivialité.

UNE BAIGNADE ENCADRÉE ET SÉCURISÉE

Selon un protocole déterminé avec les services de l'État et de l'Agence Régionale de Santé, les sites de baignade seront fermés les jours où les conditions ne permettront pas d'assurer la sécurité des baigneurs: courant important, qualité de l'eau insuffisante, pluies trop abondantes... Ces données seront analysées quotidiennement par la Ville de Paris. Les visiteurs seront informés de l'ouverture des sites de baignade en se rendant sur paris.fr, où les informations seront quotidiennement mises à jour.

Les jours où la baignade sera ouverte, les nageurs pourront profiter du fleuve, sous la surveillance quotidienne des maîtres-nageurs. Les baigneurs évolueront directement dans le fleuve, dans un environnement peu aménagé contrairement au site de la Villette où les personnes nagent dans un bassin fermé, alimenté par l'eau du canal.

Pour rappel, la baignade en Seine sera autorisée sur ces trois sites seulement. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de se baigner en dehors de ces trois zones. Une signalétique sera ainsi placée le long de la Seine pour rappeler cette interdiction.

PRÉSENTATION DES 3 NOUVELLES BAINNADES

Ces sites seront ouverts du 5 juillet - 31 août 2025.

Pour les sites de Paris centre et du 15^e arrondissement, l'accès au fleuve se fera via des pontons épurés et l'espace de baignade sera délimité par des bouées afin d'intégrer au maximum ces sites dans leur environnement naturel et exceptionnel.

Le site de Bercy, dans le 12^e arrondissement, offrira aux baigneurs un aménagement solide dans le cours d'eau afin de permettre la cohabitation des deux usages de la Seine : navigation des bateaux, d'un côté, et baignade, de l'autre, pour le confort, la sécurité et le plaisir de toutes et tous.

Bras Marie

Ce site proposera une baignade en plein cœur de la capitale, au pied du pont de Sully et face à l'Île Saint-Louis. Les nageurs pourront y trouver un espace de détente et les services suivants : casiers, assises et douches extérieures, accueil, poste de secours. Ce site bénéficiera de la présence immédiate de Paris Plages sur le Parc des Rives de Seine.



Crédit : Ville de Paris

Infos pratiques:

- Horaires d'ouverture: 08h00-11h30 du lundi au samedi, 8h00-17h30 le dimanche
- Capacité: 150 personnes en simultané
- Zone de baignade: environ 70x20m
- Site accessible PMR
- Arrêt de la navigation sur le bras pendant les horaires d'ouverture de la baignade

Bercy

Le site de Bercy accueillera deux espaces de baignades délimités par une protection latérale, permettant de faire coexister les usages entre la baignade et la navigation. Un grand espace sera aménagé à quai, permettant d'accueillir l'ensemble des commodités (vestiaires, douches, toilettes, accueil, poste de secours) au sein de conteneurs aménagés et une plage (solarium) pour pouvoir se détendre après le bain. Il est situé en face de la Bibliothèque Nationale de France, de part et d'autre de la passerelle Simone de Beauvoir, juste en dessous du parc de Bercy.



Infos pratiques:

Crédit: Ville de Paris

- Horaires d'ouverture: 11h-21h tous les jours de la semaine
- Capacité: 700 personnes en simultané, dont 300 dans la zone de baignade
- 2 bassins de 35x12.5m et 67x11m
- Solarium accessible PMR



Crédit: Ville de Paris

Grenelle

Face à l'Île aux Cygnes, à quelques encablures de la Tour Eiffel, la baignade Grenelle accueillera les usagers sur de larges pontons où se trouveront un solarium et un bassin sécurisé pour les familles et les enfants (profondeur 40/60cm). Une base nautique encadrée à proximité immédiate du site proposera gratuitement la pratique du kayak. De nombreux services à quai seront intégrés dans un espace arboré (vestiaires, douches, toilettes, accueil, poste de secours).

Infos pratiques:

- Horaires d'ouverture: 10h-17h30 du lundi au vendredi, 10h-16h45 le samedi, 10h-12h puis 12h30-14h15 puis 14h45-17h30 le dimanche
- Capacité: 200 personnes en simultané dont 150 dans la zone de baignade
- Zone de baignade: 60x20m
- Site accessible PMR
- Arrêt de la navigation sur le bras sur les horaires d'ouverture de la baignade



BAIGNADE EN SEINE ET EN MARNE DANS LE VAL-DE-MARNE: RENDRE À L'EAU SA PLACE ESSENTIELLE

Le retour de la baignade en Val-de-Marne dépasse le simple cadre des loisirs. Il constitue un puissant levier de cohésion sociale en réintroduisant des espaces de convivialité tels que les guinguettes, tout en offrant un cadre accessible à tous pour se rafraîchir lors des épisodes de canicule. Sur le plan environnemental, il s'inscrit dans une démarche de reconquête écologique, visant à restaurer la qualité de l'eau et à préserver la biodiversité locale. Ces actions participent non seulement à la protection des ressources en eau potable, mais aussi à la sensibilisation des habitants aux enjeux écologiques et climatiques. Au-delà de la baignade, cette démarche contribue à préserver l'écosystème : la Marne se rejette dans la Seine qui elle-même termine son chemin dans la Manche. Or les deux tiers des polluants présents dans les océans proviennent des cours d'eaux intérieurs.

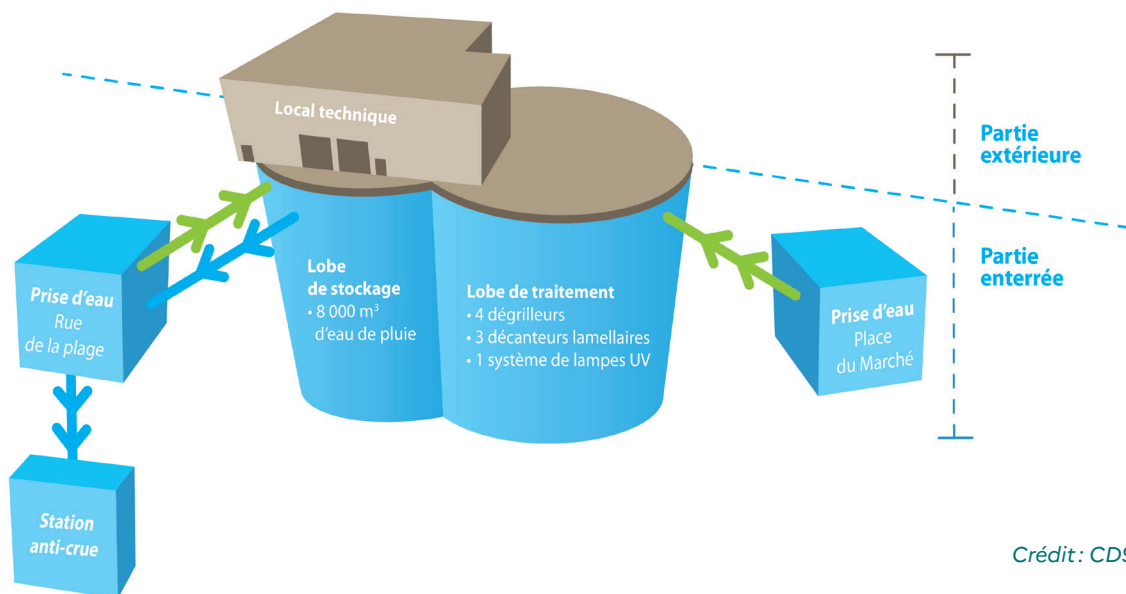
En parallèle, la baignade redynamise l'économie locale en stimulant les secteurs du tourisme, des loisirs et de la culture. Les activités aquatiques et éducatives liées au «savoir-nager» contribuent également à une meilleure sécurité des populations face aux risques de noyade, tout en éveillant la conscience environnementale des jeunes générations. Ainsi, la réintroduction de la baignade en Val-de-Marne s'affirme comme un projet global, intégrant des dimensions sociales, environnementales, climatiques, économiques et éducatives.

LE VAL-DE-MARNE INVESTIT PLUS DE 200 M€

Pour répondre à toutes ces problématiques, pour renouer avec son Histoire (la baignade dans la Seine a été interdite en 1923 et dans la Marne en 1970) et parce que les JOP ont été un formidable accélérateur, **le Département du Val-de-Marne a investi plus de 200 M€, avec le soutien de l'État, dans son plan Baignade, pour rendre la Seine et la Marne baignable.**

Il a concentré ses efforts sur deux axes principaux pour améliorer la qualité des eaux. **D'une part, en s'attaquant aux mauvais branchements d'assainissement avec un budget de 110 millions d'euros.** Entre 2018 et 2024, 8 100 contrôles ont été effectués, entraînant 1 052 travaux de mise en conformité pour un coût de 50 millions d'euros. Un projet majeur concerne la modernisation de 1,5 km de réseau à l'Haÿ-les-Roses et Chevilly-Larue, dont la fin des travaux est prévue pour septembre 2025. Ce chantier, financé à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), s'élève à 60 millions d'euros.

Par ailleurs, les communes et les intercommunalités, avec le soutien de l'État, ont également investi massivement dans cette démarche. **Pour le Territoire Paris-Est-Marne et Bois, par exemple, cela représente un investissement de plus de 100 millions d'euros** y compris pour le rejet des eaux polluées de l'autoroute A4, l'installation de filets anti plastiques sur les exutoires d'eaux pluviales, la création de nouveaux réseaux dans l'espace public et surtout la résorption de 3000 mauvais branchements privés, en proposant une solution clés en mains pour les particuliers avec la réalisation des travaux à leur domicile et la facturation d'un reste à charge le plus faible possible et parfois nul.



Crédit: CD94

Le territoire a porté un effort tout particulier sur la suppression d'eaux usées à proximité de la baignade de Joinville en provenance des îles en amont et des bateaux logements.

D'autre part, le département agit sur la gestion des eaux pluviales avec un investissement de 53 millions d'euros. La Station Départementale de Dépollution des Eaux Pluviales, inaugurée le 23 avril 2024, traite jusqu'à 45 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de 18 piscines olympiques. Soutenue financièrement par le SIAAP et l'AESN, cette installation utilise un procédé de dépollution par ultra-violet capable d'éliminer 99,9 % des bactéries, avec un débit de rejet de 700 litres par seconde.

BIENTÔT 14 SITES DE Baignade EN VAL-DE-MARNE

7 plages sur la Marne et 7 sur la Seine: grâce aux efforts du Département, des communes et des Territoires, soutenus par l'État, pour améliorer la qualité de l'eau, le Val-de-Marne pourrait hériter, après les jeux Olympiques et Paralympiques, du plus grand nombre de sites de baignade en Île-de-France!

Futurs sites de baignade



Certains sites disposeront à (très) court terme de sites de baignade pérennes ouverts en période estivale ; d'autres à moyen terme, proposeraient un aménagement progressif des sites avec des baignades plus événementielles, voire des activités nautiques dans un premier temps.

Crédit: CD94

DEUX SITES OUVERTS DÈS CET ÉTÉ

Grâce à l'investissement du territoire Paris Est Marne et Bois, deux sites de baignade ouvriront leur porte dès le 28 juin et jusqu'au 31 août. Coût de l'opération : près de 11 millions d'euros. Il accompagne également la création pour l'été 2026 de deux autres sites à Bry-sur-Marne et au Perreux-sur-Marne.

Paris Est Marne et Bois met en place une technique de filtrage de l'eau de la Marne pour garantir une baignade sécurisée. Chaque bassin bénéficiera d'un traitement local comprenant une filtration à sable pour les particules, une filtration au charbon actif pour les polluants et un traitement UV pour éliminer les bactéries. Ce dispositif est complété par des capteurs automatiques, des analyses régulières et un pilotage centralisé via l'application SRYMO, permettant de contrôler en temps réel la qualité de l'eau et d'anticiper les risques de pollution.

Site de Maisons-Alfort

- En bords de Marne, au niveau du square de Petits Pirate, près de la passerelle Charentonneau
- Ouverture du 28 juin au 31 août prolongation jusqu'au 14/09 si la météo le permet
- 7 jours sur 7
- De 10h/18h
- Deux bassins (enfant et adulte), des installations variées ainsi qu'un cadre verdoyant et soigné pour une expérience des plus agréables
- Capacité: 200 personnes en simultanée
- Présence de 3 maîtres-nageurs en permanence
- 3 euros l'entrée pour deux heures pour les habitants du territoire
- Réservation d'un créneau possible sur smartphone appli «à la plage by Paris Est Marne et Bois»
- Snacking vendu sur place



Crédit : Paris Est Marne & Bois



Crédit : Paris Est Marne & Bois

Site de Joinville-le-Pont

- Sur le site historique de la plage du banc de sable, au port intercommunal de plaisance de Joinville.
- Ouverture du 28 juin au 31 août prolongation jusqu'au 14/09 si la météo le permet
- 7 jours sur 7
- De 10h/18h
- Deux bassins (enfant et adulte), des installations variées ainsi qu'un cadre verdoyant et soigné pour une expérience des plus agréables
- Capacité : 200 personnes en simultané
- Présence de 3 maîtres-nageurs en permanence
- 3 euros l'entrée pour deux heures pour les habitants du territoire
- Réservation d'un créneau possible sur smartphone appli «à la plage by Paris Est Marne et Bois»
- Snacking vendu sur place



LA BAIGNADE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Dans le cadre de l'Héritage des Jeux de Paris 2024, et en soutien à la promesse de rendre la Seine et la Marne baignables, la Métropole du Grand Paris, au titre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) soutient depuis 2016 une culture des rivières vivantes et accompagne les communes métropolitaines volontaires à l'ouverture de sites de baignades pérennes.

Ainsi, la Métropole du Grand Paris accompagne les communes et territoires volontaires dans les travaux d'aménagement et études préparatoires à l'ouverture d'un site de baignade avec une participation financière qui pourra s'élever à hauteur de 50% du coût total du projet, dans la limite de 1 M€ par projet.

Au total, plus de 20 communes ont manifesté leur intérêt pour être accompagnées dans la mise en place de site de baignade.





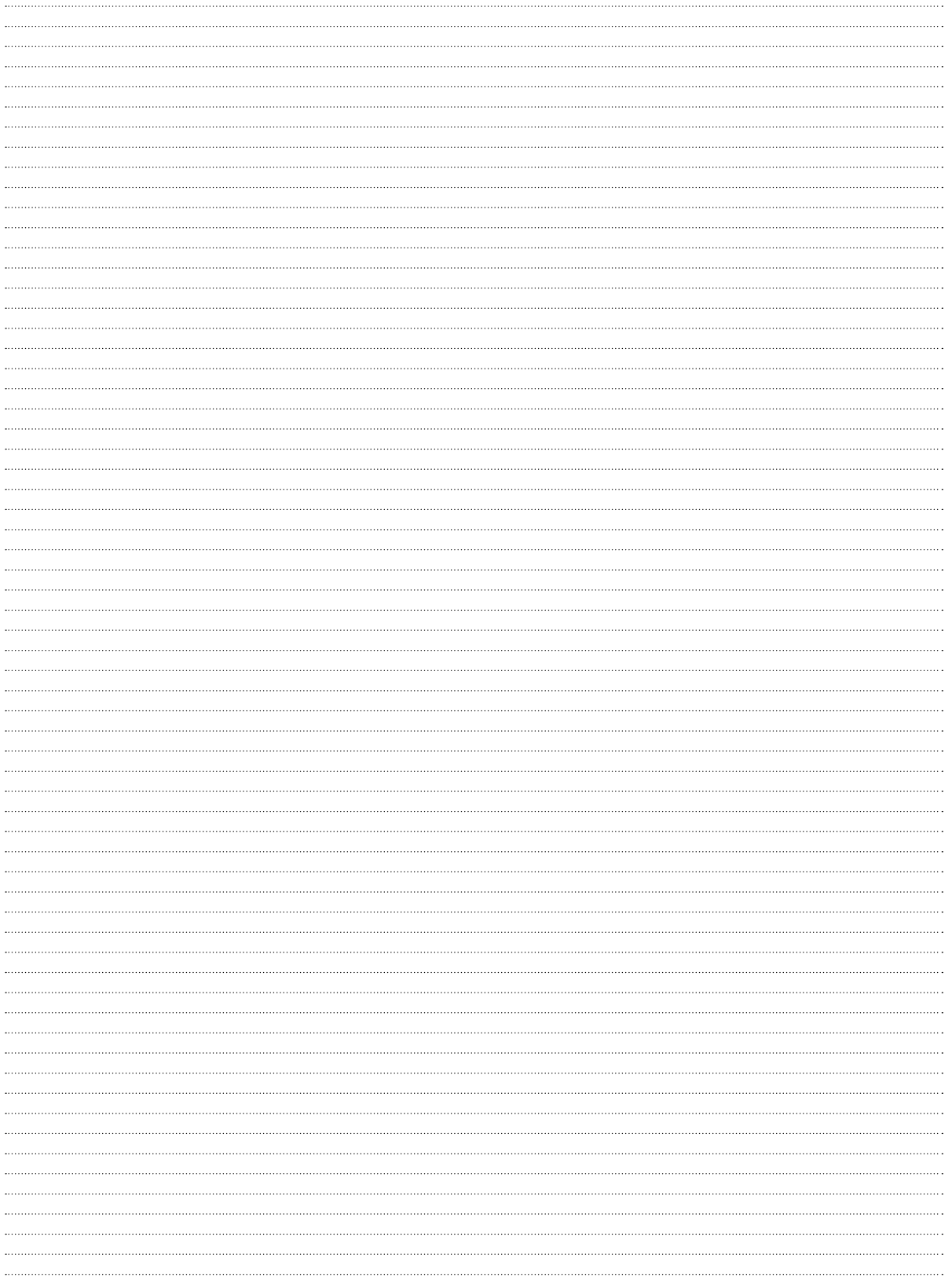
Crédit : Métropole du Grand Paris

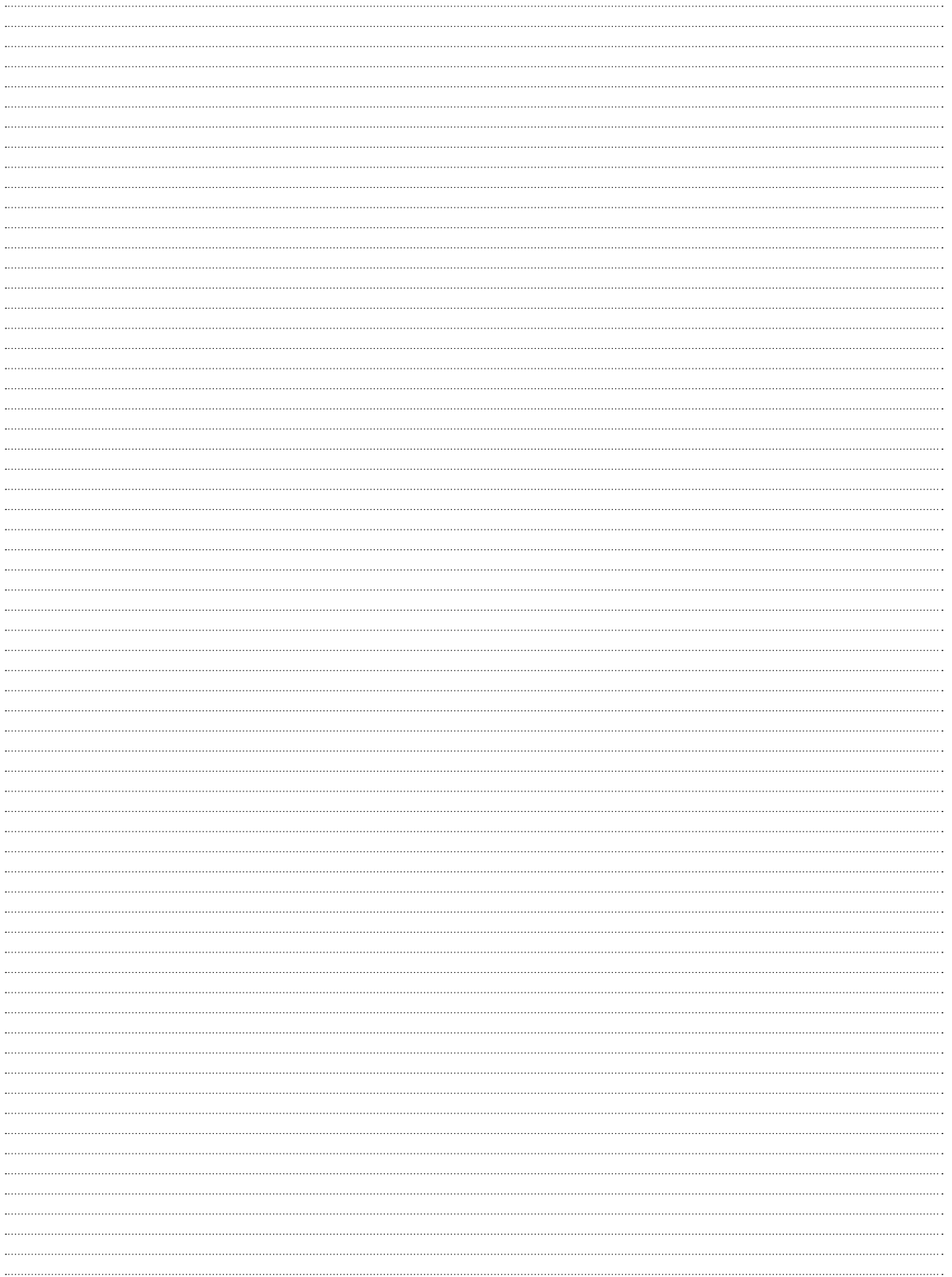
Plusieurs sites font déjà l'objet d'un accompagnement concret de la part de la Métropole du Grand Paris pour près de 5 M€ déjà apporté sur une enveloppe totale de 10 M€ budgétée. Parmi eux :

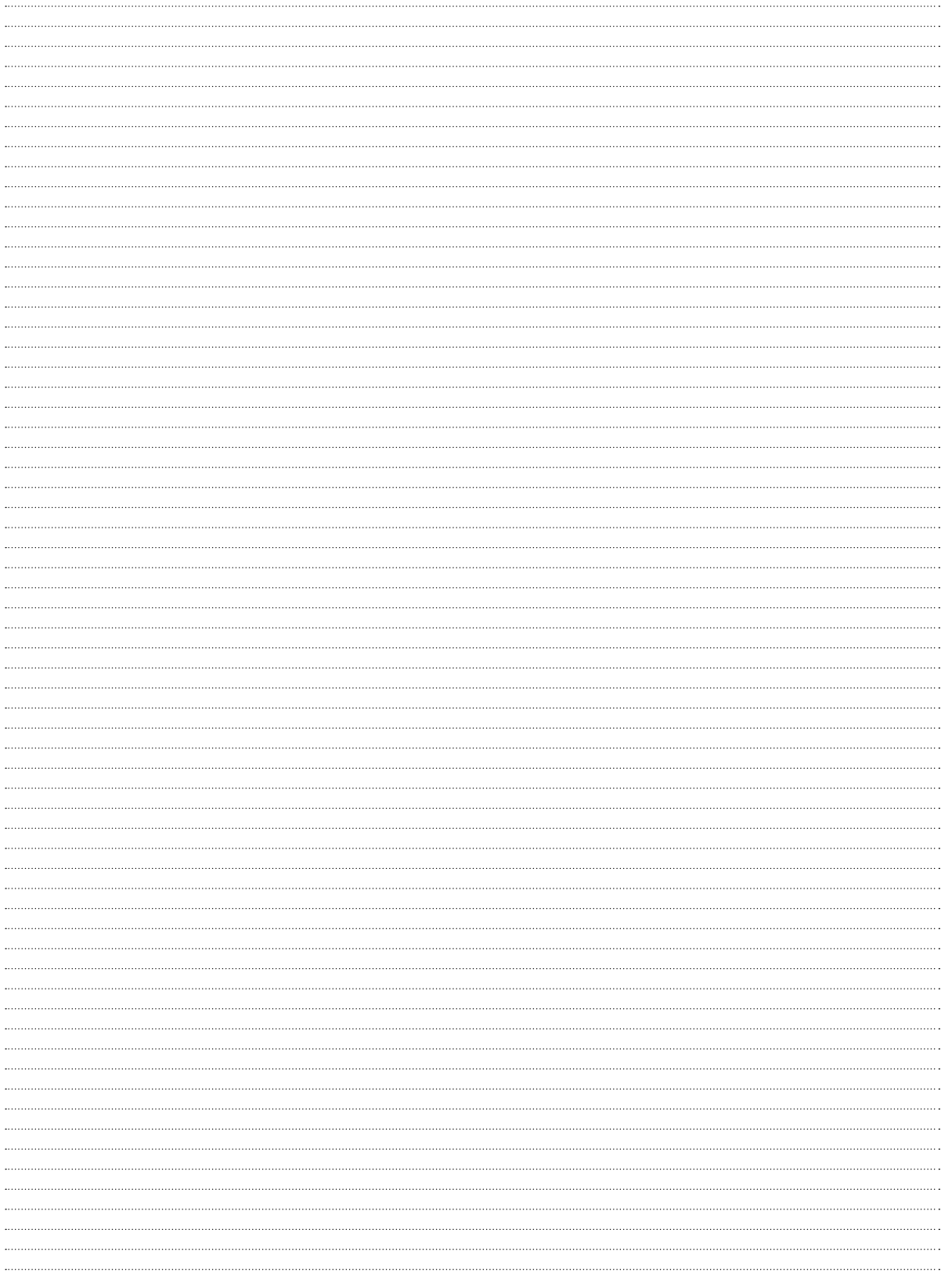
- **Paris (75) :** Bercy (au niveau de la passerelle Simone de Beauvoir au pied du parc), Pont Marie (bras Marie, parc des rives de Seine rive droite) et Grenelle (entre le port de Grenelle et les rives de l'Île au cygnes) ;
- **Saint-Maur des Fossés (94) :** étude en cours sur le site de l'ancienne baignade au Beach ;
- **Joinville-le-Pont (94) :**
à l'amont du port ;
- **Maisons-Alfort (94) :**
sur le site de l'ancienne baignade proche de la passerelle de Charentonneau ;

Une étude est actuellement en cours sur le site de Neuilly-sur-Marne (93), à proximité du port de plaisance.

Par ailleurs, depuis 2019, la Métropole soutient ses communes dans l'organisation du **Big Jump**, un événement festif et citoyen, chaque deuxième dimanche de juillet, afin de sensibiliser les habitants à la qualité de l'eau et de favoriser l'appropriation de la Marne, de la Seine et des canaux autour d'animations festives et ludiques. Près de 10 communes métropolitaines ont déjà participé à cet élan, avec un soutien financier global de plus de 100 000 €. La dynamique s'est même étendue à l'aval sur l'axe Seine.







Direction artistique et maquette : Orlane Bourcigaux
Préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris

5 rue Leblanc - 75015 Paris

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Service régional de la communication interministérielle

